

# PAUVRETÉ & PRÉCARITÉ DANS L'AIN

## État des lieux 2010

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'association ALFA3A a conduit en 2010 une ambitieuse étude sur la pauvreté et la précarité dans l'Ain. Son propos était d'approfondir la connaissance de la pauvreté dans le département, de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux socioterritoriaux de la pauvreté et de fournir des outils d'aide à la décision à destination des intervenants du développement social et territorial.

L'état des lieux réalisé ici rend compte de la montée de la précarité dans un département perçu comme un territoire de plein-emploi et qui ne se signale pas dans la liste des espaces où sévissent pauvreté monétaire, précarité économique ou sociale. En prenant de l'ampleur, les phénomènes et les processus se complexifient tant dans la société que dans l'espace. Que l'on parle de pauvreté, de précarité, de fragilité, de vulnérabilité ou d'exclusion, de pauvreté monétaire, de pauvreté d'existence, de pauvreté de conditions de vie ou de pauvreté subjective, c'est bien du regard, des regards, que notre société porte sur les personnes en situation qu'il s'agit ici.

Issue d'une démarche partenariale associant la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS - État), la Direction de la solidarité (Conseil général), la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Bourg-en-Bresse, la Mutualité sociale agricole (MSA) Ain-Rhône, la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de l'Ain et le réseau Alerte Pauvreté, l'état des lieux proposé ici dresse un tableau général de la pauvreté dans l'Ain mené à l'échelle du département et des 42 cantons qui le composent. Il aborde ensuite une approche qualitative de la pauvreté et de l'exclusion réalisée à partir de la synthèse des échanges tenus dans le cadre de trois tables rondes. Enfin, l'ouvrage présente les résultats d'une vaste enquête menée auprès des 419 maires de l'Ain sur la question.



*Emmanuelle Bonérandi-Richard, auteure de cette étude, est géographe, maître de conférences à l'École normale supérieure de Lyon – Université de Lyon et chercheur au sein de l'Unité mixte de recherche environnement, ville, société.*



15 €



État des lieux 2010

PAUVRETÉ & PRÉCARITÉ DANS L'AIN



**Pauvreté et précarité dans l'Ain**  
*État des lieux 2010*

**© 2010 Musnier-Gilbert Éditions**

158, boulevard de Brou

01000 Bourg-en-Bresse

ISBN 978-2-35411-031-4

Dépôt légal : décembre 2010

«Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit, ou ayant-cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1 de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part, et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.-»

**PAUVRETÉ  
& PRÉCARITÉ  
DANS L'AIN**  
État des lieux 2010

Emmanuelle Bonérandi-Richard

Maître de conférence en géographie - ENS de Lyon



Au moment même où cet ouvrage est déjà mis sous presse,  
nous apprenions le décès brutal de son auteur,  
Emmanuelle Bonérandi-Richard.  
Elle se réjouissait de cette publication  
qu'elle avait préparée soigneusement.  
Avec émotion et reconnaissance, nous lui dédions ce livre  
et lui rendons hommage.

« La pauvreté est une chose étrange. Elle est atemporelle, internationale et apparemment permanente. Elle est tolérée, ignorée et supportée. C'est un fructueux terrain de chasse pour les sociologues, les économistes et les moralistes doctrinaires. Certains prétendent qu'elle n'existe pas vraiment. D'autres affirment qu'elle existe, mais qu'on ne saurait la définir. C'est une conséquence auto infligée du déclin industriel. C'est un garde-fou créé par l'évolution. C'est une retombée de la conspiration capitaliste. C'est la volonté de Dieu.

Nous avons faim du verbiage prolix des docteurs en pauvreté. Ils nous intéressent. Les journaux publient leurs articles, la télévision en parle, la fiction la distord (mais pas autant que les gouvernements). On écrit des livres sur la pauvreté, puis on les lit. Vous le savez aussi bien que moi.

Mais c'est vraiment surprenant. Car la pauvreté est un sujet délicat. Je suis certain qu'elle engendre la honte ou l'agacement chez la plupart d'entre nous. Penser à la pauvreté peut troubler ou interrompre la jouissance de certains privilèges. Cela risque de gâcher un bon dîner ou le plaisir tiré d'un joli compte en banque. »

Robert McLIAM WILSON,  
2007, *Les dépossédés*, ed. du Seuil, coll. Points, p. 22-23  
(1<sup>re</sup> édition en français : Christian Bourgois éditeur,  
2005 ; Titre original : *The Dispossessed*, 1992)

*Aux personnes en situation de pauvreté et de précarité,  
en souhaitant que ce travail engage à construire l'avenir ensemble...*



Au moment de conclure cette étude, dont les prémices remontent pour moi à l'appel reçu de Jacques Dupoyet en janvier 2010 pour me proposer de coordonner un ambitieux travail sur la pauvreté et la précarité dans l'Ain, je tiens à remercier :

Jacques Dupoyet et l'association ALFA3A pour m'avoir fait confiance dans la conduite de ce travail mais aussi, et surtout, pour en avoir été à l'initiative ;

Jeanne-Marie Béguet, Présidente de l'Association des maires ruraux de l'Ain, qui m'a très chaleureusement invitée en octobre 2009 à participer à l'assemblée générale de l'association. La table ronde sur la pauvreté et la précarité en milieu rural, dont j'ai pu être le témoin, a été d'une grande richesse, ainsi que les échanges avec la salle ;

Alain Gilbert, journaliste, éditeur, éleveur infatigable, qui a susurré mon nom à l'oreille de Jacques Dupoyet après cette table ronde ;

Les membres du comité de pilotage de l'étude, Jacques Dupoyet d'ALFA3A, Laurent Beaumont de la DDCS de l'Ain, Benoît Amarger et Anne Galland de la CAF de Bourg-en-Bresse, Arlette Félizat-Abry et Sidonie Jiquel de la DGA Solidarité du Conseil général de l'Ain, Évelyne Giaux de la MSA Ain-Rhône, Dominique Macquart du Réseau Alerte, Christine Rat de la Cpam de l'Ain, dont l'assiduité aux réunions mensuelles, la connaissance du terrain et la pertinence des remarques ont permis de préciser nombre d'aspects de la pauvreté et de la précarité dans le département.

Agnès Bureau et Pauline Froppier, sans qui les tables rondes n'auraient pu être aussi riches d'échanges et de variétés.

Les participants aux trois tables rondes qui ont apporté leurs témoignages sur la complexification de la pauvreté et de la précarité, sur les tensions de leurs métiers, sur leur engagement sans relâche aux côtés des personnes qui vivent la pauvreté et la précarité au quotidien.

Les maires qui ont accepté de consacrer un peu de leur temps pour remplir le questionnaire. Leurs réponses ont permis d'avancer dans la connaissance qu'ont les élus de proximité des enjeux de la pauvreté et de la précarité dans leur commune et leur département.

Les personnes qui m'ont permis d'accéder aux données statistiques indispensables à la réalisation d'une partie de cette étude et à leur confrontation avec la parole des acteurs, Noëlle Santucci de la CAF de Bourg-en-Bresse, Éric Farrugia de la DIRECCTE Rhône-Alpes / UT de l'Ain, Pierre Uséo de l'Observatoire départemental de l'habitat de l'Ain au Conseil général et Abdelkrim Djarmouni de la DDT de l'Ain.

Jérémy Roos et Mélodie Martin, petites mains stagiaires et contractuelles (donc précaires?) de l'UMR Environnement, Ville, Société de l'ENS de Lyon. Sans l'efficacité souriante de Jérémy, la parole des maires n'aurait pu être aussi précisément restituée. Mélodie a apporté ses connaissances en analyse multivariée à cette étude.

Emmanuelle BONERANDI-RICHARD



# Avant-propos

**Serge Paugam, sociologue, directeur d'études à l'EHESS**

*(extraits de la conférence donnée lors des Rencontres d'Interaction du 18 novembre 2010)*

Il est rare que des études aussi riches et aussi complètes soient réalisées dans un département, en croisant non seulement des données objectives à un échelon fin mais aussi des représentations, des analyses et des acteurs - y compris les maires qui jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Votre document est tout à fait exemplaire. À sa suite, je voudrais insister sur quelques points.

## ***La pauvreté, un statut social***

Au-delà des données chiffrées, l'approche de la pauvreté en terme de statut social est essentielle : qu'est-ce qui fait qu'un pauvre est pauvre et rien que pauvre ? Le sociologue allemand Georg Simmel, cité dans cette enquête, est parti de là : il s'est intéressé aux personnes qu'on ne définit que par le statut de pauvre, les « assistés » opposés aux assurés. Sous cet angle, on s'intéresse davantage au lien social, aux relations d'interdépendance entre les catégories désignées comme pauvres dans une société donnée et le reste de cette société. Cette interrogation est, sûrement, la plus importante : que faisons-nous ensemble, dans une même société, lorsqu'une partie de la population dépend des autres ?

Quant à la précarité, sa définition est tout aussi – voire plus – problématique. Des éléments de définition ont été donnés dans une de vos tables rondes, autour de mots forts : l'incertitude du lendemain ; la dépendance ; le sentiment de ne plus avoir de rôle social.

Ainsi, deux dimensions sont prises en compte : celle de la protection, qui lorsqu'elle est fragile rend les personnes particulièrement vulnérables. La seconde, celle de la reconnaissance sociale. La précarité, c'est le fait non seulement de ne plus pouvoir compter sur son environnement, sur les institutions ou sur ses proches pour être protégé, mais aussi ne plus compter pour les personnes avec qui on vit ou qu'on côtoie, ni pour les institutions en général.

## ***Les liens sociaux***

Le travail que je mène à l'École des hautes études en sciences sociales tourne autour de cette théorie des liens sociaux, fondamentale dans l'étude de la précarité. Nous avons défini quatre grands types de liens avec pour chacun, deux fondements : la

protection et la reconnaissance. La protection est le fait de pouvoir compter « sur ». La reconnaissance est le fait de compter « pour ».

Tout d'abord le lien de filiation, c'est-à-dire la relation entre parents et enfants puis, plus tard dans la vie, entre enfants et parents vieillissants. Ce lien de filiation apporte aux individus à la fois protection et reconnaissance.

Le lien de participation élective est celui construit par l'individu au cours de son processus de socialisation. Dans les sondages, 90 % des gens disent qu'un ami, c'est quelqu'un sur qui on peut compter. On est bien dans l'idée de protection. Beaucoup de personnes en situation de pauvreté ne peuvent plus compter sur leurs amis parce que, justement, elles sont dans une situation d'isolement et de fragilité relationnelle. Elle est particulièrement prégnante en milieu rural.

Le lien de participation élective apporte protection mais aussi reconnaissance.

Le troisième type de lien, à partir duquel on étudie le plus classiquement la précarité : celui de la participation organique, qui renvoie au monde du travail. L'emploi est lié au socle des droits sociaux. Le « travail » renvoie à l'émancipation et la valorisation de l'individu par l'œuvre qu'il produit au quotidien et qui lui procure la satisfaction d'être quelqu'un dans la société, d'être reconnu par son travail et par ses proches mais aussi par son salaire et par ses collègues.

On évalue en France à peu près un tiers les salariés qui sont dans une situation que j'ai appelée « d'intégration disqualifiante » : ils travaillent, avec des emplois instables, sans protection véritable ni reconnaissance et vivent une insatisfaction et une frustration fortes. Cette proportion est particulièrement élevée en France (environ 5 % au Danemark par exemple).

Quatrième type de lien : celui de citoyenneté, qui apporte là encore protection et reconnaissance. On sait qu'on peut compter sur son pays par le fait même qu'on est citoyen. Et en même temps, être citoyen dans son pays, c'est avoir la possibilité de s'exprimer.

Ainsi, la précarité est la fragilité cumulative de ces quatre types de liens sociaux. Pour chacun de ces

liens, quelque chose manque en terme de protection ou de reconnaissance. Et quand tout se cumule, l'individu se retrouve à la dérive, hors du système social.

### ***Les représentations de la pauvreté***

Ce qui me frappe beaucoup dans l'évolution de la pauvreté, c'est qu'elle s'accompagne aussi de profondes transformations dans les représentations de ce phénomène.

Les deux représentations dominantes sont de considérer les pauvres soit comme des paresseux soit comme des victimes. Et cela varie avec la conjoncture économique. Dans les périodes de crise très forte, les années 80, le milieu des années 90, l'explication de la pauvreté par l'injustice est majoritaire. Le RMI a été voté en 1988, à une époque de taux de chômage très élevé. Neuf Français sur dix étaient favorables à ce type de dispositif. Il y a une sorte d'empathie, on parle de dette de la nation à l'égard des plus pauvres. Mais lorsque la situation s'améliore, comme à la fin des années 90, les représentations de la pauvreté évoluent : on voit décliner l'explication par l'injustice et, au contraire, augmenter le réflexe de considérer les pauvres comme des paresseux voire des profiteurs du système.

Il est extrêmement difficile, du fait de cette transformation de la représentation de la pauvreté, d'inscrire une politique de lutte contre la pauvreté dans la durée. Car les attentes collectives à l'égard de cette politique changent très fortement.

Depuis 2008, on recommence à s'intéresser véritablement à la pauvreté et à modifier notre regard sur les pauvres parce que nous vivons une crise profonde.

### ***Combattre la pauvreté sur le long terme***

Pour essayer de combattre efficacement la pauvreté, il faut garder en tête la nécessité de structures pérennes fondées sur le principe de la prévention des risques. Les observatoires ne sont pas utiles simplement dans les périodes de crise. Ils doivent être permanents. Je remarque, dans mon « tour de France » des départements, qu'on se précipite sur les indicateurs quand ça va mal et qu'on les juge superflus dès que la situation s'améliore. Or, la lutte contre la pauvreté se mène de façon continue. Si on veut véritablement faire reculer ce phénomène, il faut mettre en place des structures de prévention et ne pas se contenter de gérer l'urgence.

Un phénomène identique se produit dans la

lutte contre le sans-abrisme. Par les temps de grand froid, on essaye de mobiliser toutes les énergies et on arrête tout quand le soleil revient.

### ***Un processus d'individualisation***

Je voudrais mettre l'accent sur un dernier point : nous sommes aujourd'hui confrontés à des difficultés car on ne sait plus vraiment comment traiter la question de la pauvreté et du social en général. Dans les années 60/70, dans un contexte de débat organisé autour des classes sociales et de la condition ouvrière, on se battait pour améliorer la protection sociale et garantir de meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ouvrière. Aujourd'hui, le social est traité à travers un processus « d'individualisation ».

Les trajectoires des individus sont complexes et changeantes, marquées par de nombreuses ruptures, si bien qu'on a du mal à intervenir avec les outils traditionnels. Alors qu'on tentait de rattacher l'individu à une catégorie objective et à une cible définie de l'action sociale, on essaye désormais d'intervenir sur sa trajectoire personnelle et non par référence à une catégorie sociale.

Ce processus de réflexion a conduit à la loi de 2002 sur l'usager. On essaye de répondre aujourd'hui aux difficultés non pas d'un groupe social mais de l'individu en souffrance, en essayant de l'accompagner le mieux possible dans sa trajectoire et en essayant de « renforcer » les liens sociaux dont j'ai parlé.

### ***Agir, ensemble, pour des réponses globales***

Cette tendance est à mon avis installée et ne pourra pas véritablement être infléchie. Elle s'impose d'emblée lorsque les individus sont confrontés à des trajectoires qui sont toutes singulières. Cela dit, je voudrais corriger cette tendance lourde de l'individualisation du social, en soulignant qu'il est néanmoins nécessaire, à côté de toutes les mesures d'accompagnement social, de garantir, sur les territoires que nous connaissons, des dispositifs de prévention. Il est nécessaire, en même temps que l'on essaye de répondre à l'individu dans sa singularité, d'agir sur les espaces et les territoires.

À travers votre enquête, vous avez dressé le panorama de la pauvreté et la précarité dans l'Ain. Vous avez là un document très riche pour vous permettre d'agir ensemble à un échelon local pour faire de la prévention et construire des réponses globales, qui permettent de poursuivre cet indispensable travail d'accompagnement social et d'agir sur les territoires.

# Préface

**Jacques Dupoyet, directeur d'ALFA3A**

Lorsque nous avons décidé de lancer cette étude, les témoignages étaient concordants et les faits têtus : en deux ans, la pauvreté avait gagné du terrain comme jamais parmi les familles et les personnes accueillies au sein des structures d'hébergement d'Alfa3a. Le reste à vivre dans bien des cas ne suffisait déjà plus à assurer les besoins essentiels d'un nombre croissant de ménages. Ce même constat, nous avons également pu le faire en interne en l'élargissant à d'autres secteurs d'activités que nous connaissons : gestion locative, centres sociaux et d'animation, maison d'information sur la formation et l'emploi ou autres structures d'insertion... Partout le personnel de l'association assistait à une aggravation de la précarité économique et à la fragilité de plus en plus grande des situations.

Fort de ce constat réalisé dans un premier temps en interne auprès du public fragilisé que nous connaissons et qui de toute évidence, ayant recours à notre organisme, se trouve parmi les premières victimes de la crise que nous traversons, il nous a semblé important de vérifier cette vision dans notre environnement, en externe, auprès d'autres publics et avec l'ensemble des partenaires, organismes publics ou privés ayant en charge la problématique sociale.

C'est ce qui nous a conduits à diligenter cette étude, fait du hasard ou signe des temps, au cours précisément de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce travail d'état des lieux global et partagé, réalisé à l'échelon du département de l'Ain, se veut être une base nécessaire à la prise de conscience collective d'une situation pour laquelle nous sommes malheureusement loin de voir une inversion de tendance.

Face à un phénomène dont la progression ne peut que nous interpellier dans une période de raréfaction des finances publiques, nous ne pouvons également que nous interroger sur le bon emploi de ces dernières et les priorités qui doivent être données en la matière pour ne pas se contenter de gérer la misère mais bien au contraire de la combattre, comme pouvait le dire l'abbé Pierre.

Si cette étude confiée à Emmanuelle Bonérandi, que nous tenons tout particulièrement à remercier pour la qualité du travail réalisé, nous permet de conforter voire de repenser si nécessaire nos actions et nos politiques en les revisitant sous cet éclairage, si elle nous permet de conforter un travail en réseau déjà bien engagé et de trouver ensemble le maximum d'efficacité, alors nous aurons atteint notre objectif.

Au final, nous sommes heureux de vous présenter un document aussi riche de chiffres, de cartes, de témoignages et d'analyses, fruit d'un travail collectif, enrichi par un très grand nombre d'élus et d'acteurs sociaux du département, mené sous la houlette d'un comité de pilotage efficient réunissant à nos côtés les services de l'État, du Conseil général, de la CAF, de la CPAM, de la MSA ainsi que les représentants du Réseau Alerte 01 et l'équipe rédactionnelle du magazine Interaction. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Enfin, merci également à Serge Paugam qui a tenu à saluer particulièrement cette initiative et ce travail collectif, en apportant par son avant-propos sa propre contribution à notre réflexion.

Bonne lecture à tous.



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	17
<b>Première partie: un département attractif touché par la crise</b> .....	19
1. Données de cadrage géographique .....	19
2. Données de cadrage démographique .....	21
3. L'Ain, un département moins touché par la pauvreté? .....	24
4. Une précarité qui gagne du terrain dans le département .....	26
5. Une forte augmentation du chômage sur le département .....	28
6. Des indications qualitatives de l'aggravation de la pauvreté-précarité dans l'Ain .....	29
<b>Deuxième partie: Territoires de pauvreté et de précarité dans l'Ain</b> .....	31
1. Typologie et trajectoires de précarité dans les cantons de l'Ain .....	31
2. La précarité déclinée par les minima sociaux .....	39
3. Une géographie cantonale des bas revenus .....	47
4. Les familles monoparentales, un public fragile .....	51
5. Les chiffres du chômage .....	54
6. Une fragilité territoriale révélée par des dynamiques démographiques contrastées .....	59
7. Des indicateurs statistiques comparés deux à deux .....	63
<b>Troisième partie: La parole des tables rondes</b> .....	69
1. Définir la pauvreté et la précarité .....	69
2. Des personnes .....	70
3. Une approche globale de la précarité .....	77
4. Des territoires .....	87
5. Une organisation des acteurs en réseau(x) .....	97
6. Le temps: ne pas en perdre ... ou savoir en prendre .....	106
7. Quelle(s) place(s) pour les personnes? .....	112
<b>Quatrième partie: Quand les maires s'expriment sur la pauvreté et la précarité</b> .....	117
1. Objectifs, chronologie et méthode de l'enquête .....	117
2. Tendances de la pauvreté dans les communes du département de l'Ain .....	123
3. Profils et facteurs de pauvreté .....	125
4. Acteurs et actions contre la pauvreté .....	129
5. Les mots pour dire la pauvreté .....	151
<b>Annexes</b> .....	158

### Les différentes approches de la pauvreté

La pauvreté monétaire se fonde sur les ressources monétaires des ménages. Est considéré comme pauvre un foyer dont les ressources monétaires sont inférieures à un certain seuil, reflétant le revenu permettant d'avoir « des conditions de vie considérées comme acceptables ». L'Europe retient un seuil de pauvreté relative : celui de 60 % du revenu médian national. Depuis 2004, afin de fournir des données comparables pour les 27 États-membres, les résultats proviennent des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Le revenu équivalent médian est défini comme le revenu total du ménage divisé par son "échelle d'équivalence", pour tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage (y inclus enfants). L'équivalence est réalisée sur la base de l'échelle OCDE modifiée.

La pauvreté de conditions de vie consiste à comparer la manière de vivre de différents individus et d'observer dans quelle mesure les différences observées peuvent s'expliquer par des privations. Les indicateurs reflètent

les carences dans la consommation des ménages dans leur équipement en biens durables ou dans le confort de leur logement. La difficulté de l'approche est de faire la part entre les carences qui résultent d'une privation et celles qui relèvent d'un choix volontaire.

La pauvreté administrative concerne les bénéficiaires de dispositifs d'aide sociale dont l'objectif est de combattre la pauvreté, tels que les minima sociaux. Est considéré comme pauvre tout individu reconnu et indemnisé comme tel par le système d'aide social en vigueur dans le pays.

La pauvreté subjective consiste à interroger par sondage les ménages sur leur situation financière. La personne pauvre est celle qui déclare ne pas arriver à faire face à son budget avec les revenus dont elle dispose. Les perceptions varient fortement en fonction du contexte, du pays considéré et de la façon dont sont posées les questions.

*Source : d'après Bouquereil S., De Malleray P.A., 2006, L'Europe et la pauvreté : quelles réalités ?, Notes de la Fondation Robert Schuman, n°31, pp.19-26.*

# Introduction

Le présent ouvrage rend compte d'un travail sur la pauvreté et la précarité dans le département de l'Ain mené de mars à octobre 2010.

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'association ALFA3A a initié en mars 2010 une ambitieuse étude sur la pauvreté et la précarité dans le département de l'Ain.

Les objectifs de l'étude étaient :

- d'approfondir la connaissance de la pauvreté dans le département de l'Ain ;
- de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux socio-territoriaux de la pauvreté ;
- de fournir des outils d'aide à la décision à destination des acteurs du développement social et territorial.

La démarche a été partenariale avec la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS - État), la Direction de la solidarité (Conseil général), la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Bourg-en-Bresse, la Mutualité sociale agricole (MSA) Ain-Rhône, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Ain et le réseau Alerte Pauvreté. Le comité de pilotage s'est réuni régulièrement tout au long de l'étude (à la fréquence d'une réunion par mois de mars à octobre).

Le travail a été organisé en trois phases qui correspondent à autant de méthodologies mises en œuvre :

- la réalisation d'un diagnostic socioterritorial de la pauvreté dans l'Ain à partir d'un travail d'analyse spatiale ;
- la tenue de trois tables rondes réunissant 37 personnes (institutionnels et associatifs, cf. annexe 6) sur les thèmes : « être pauvre dans l'Ain » (avril 2010), « quelle(s) place(s) pour les précaires dans la société ? » (mai 2010), « quel(s) projet(s) construisent les populations pauvres ? » (juin 2010)
- la conduite d'une enquête par questionnaire sur la pauvreté auprès de l'ensemble des maires du département de l'Ain.

Le rapport est organisé en quatre parties qui reprennent chacune des phases de l'étude.

La première partie est un tableau général de la pauvreté dans l'Ain menée à l'échelle du département.

La deuxième partie est issue d'un travail d'analyse spatiale menée au niveau des 42 cantons du département de l'Ain.

La troisième partie est plus qualitative. Elle synthétise les échanges tenus dans le cadre des trois tables rondes.

La quatrième partie présente les résultats de l'enquête par questionnaire menée auprès des 419 maires de l'Ain.

Si cette partition peut sembler artificielle, elle offre l'intérêt de présenter différents regards sur la pauvreté dans l'Ain à partir d'un parti pris méthodologique. On aurait pu croiser les analyses pour les présenter par thèmes selon les groupes exposés, les territoires fragilisés ou les enjeux d'une précarité issue de la crise économique de 2008. Un autre choix a été fait, mais les parties se répondent pour donner toute sa force aux visages pluriels de la pauvreté dans un département que l'on considère un peu rapidement comme préservé, voire riche.

Pendant longtemps, le département de l'Ain a été perçu comme un département de plein-emploi, ne se signalant pas dans la liste des espaces dans lesquels sévissent pauvreté monétaire, précarité, économique ou sociale. La crise économique qui débute en 2008 place cependant le département sous les feux de l'actualité par les difficultés du marché de l'emploi (augmentation rapide et brutale du chômage total et du chômage partiel, diminution significative des emplois en intérim). Le bassin d'Oyonnax et l'agglomération de Bourg-en-Bresse sont particulièrement touchés.

La crise économique, si elle met à jour l'intensité du phénomène, notamment en faisant surgir l'enjeu des travailleurs pauvres, ne signifie pas pour

## **L'article 1 de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions**

« La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

### **Pauvreté, exclusion et inclusion sociale d'après l'Union européenne**

« Une personne est considérée comme vivant dans la pauvreté si son revenu et ses ressources sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable pour la société dans laquelle elle vit. En raison de la pauvreté, cette personne peut se trouver défavorisée de multiples manières : chômage, faible revenu, inconfort du logement, soins de santé inadéquats et obstacles à son accès à l'apprentissage tout au long de la vie, à la culture, au sport et aux loisirs. Elle est souvent marginalisée et exclue de la participation aux activités (économiques, sociales et culturelles) qui sont la norme pour les autres personnes, et son accès aux droits fondamentaux (tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) peut être restreint. »

« L'exclusion sociale est un processus par lequel certaines personnes sont repoussées à la périphérie de la société. Elle les empêche de participer pleinement à la vie sociale en raison de leur pauvreté, d'un manque de compétences de base et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ou d'une discrimination. Ce processus les éloigne des possibilités d'embauche, de revenu et d'éducation ainsi que des activités et des réseaux sociaux et communautaires. Ces personnes ont un accès très restreint au pouvoir et aux organismes de décision et se sentent donc souvent impuissantes et incapables d'influer sur les décisions qui affectent leur vie quotidienne. »

« L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle elles vivent. L'inclusion sociale leur garantit une meilleure participation aux processus de prise de décision qui affectent leur vie et un meilleur accès à leurs droits fondamentaux (tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne).

*Source : Commission Européenne, (2004), Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, Office des publications de la Communauté européenne, Luxembourg*

autant l'apparition de la précarité dans le département. Ainsi, en 2007 déjà, si le taux de pauvreté de

la population était inférieur à celui de la moyenne nationale (10,3 % contre 13,4 %), il n'en demeurait pas moins que l'intensité de la pauvreté était particulièrement élevée (18,3 % contre 18,1 %). Le croisement de ces deux données témoigne de toute l'ambivalence du département de l'Ain face à la pauvreté et à la précarité.

L'état des lieux réalisé ici rend compte de la montée de la précarité dans le département, qu'il s'agisse des populations jeunes, des mères de familles élevant seules leurs enfants, des travailleurs pauvres ou des personnes âgées. En prenant de l'ampleur, les phénomènes et les processus se complexifient tant dans la société que dans l'espace. La pauvreté et la précarité, si elles se concentrent majoritairement dans les deux principales agglomérations de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax, ne sont pas pour autant absentes des espaces ruraux qui occupent la majeure partie du département. La mobilité accrue des populations et l'extension des installations résidentielles dans des espaces périurbains de plus en plus éloignés des lieux d'emploi entraînent une diffusion des enjeux bien au-delà des centres-villes et des espaces ruraux vieillissants. Pour reprendre la typologie établie par le sociologue Serge Paugam, on pourrait avancer que le département de l'Ain est passé d'une pauvreté marginale à une pauvreté disqualifiante<sup>1</sup>, la disqualification sociale étant à aborder dans le croisement entre populations et territoires locaux.

Faut-il parler de pauvreté ou de précarité pour qualifier les phénomènes ? De paupérisation ou de précarisation pour identifier les processus à l'œuvre ? Le choix est difficile tant les deux peuvent être souvent liés, mais aussi souvent disjoints. Dans un souci de balayage large de la situation au niveau du département, de ses populations et de ses territoires, le choix a été fait de retenir une définition particulièrement large, englobante et transversale, de la pauvreté, en s'appuyant sur la définition européenne établie par la Commission dans son rapport sur l'inclusion sociale de 2004 (encadré ci-contre). La difficulté de l'accès aux droits fondamentaux construit la précarité, comme le souligne pour mieux la combattre l'article 1 de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions (encadré page 17), cela a largement été rappelé lors des tables rondes tenues au printemps 2010 dans le cadre de l'étude.

Que l'on parle de pauvreté, de précarité, de fragilité, de vulnérabilité ou d'exclusion, de pauvreté monétaire, de pauvreté d'existence, de pauvreté de conditions de vie ou de pauvreté subjective, c'est bien du regard, des regards, que notre société porte sur les personnes en situation qu'il s'agit ici.

1 • Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Ed. du Seuil, coll. Le lien social.